



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

Objet : Règlement numéro 423-03-2022

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance ordinaire du 15 mars 2022**, il a été adopté le règlement numéro 423-03-2022 « **Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Nouvelle-Beauce – Abrogation du règlement numéro 386-09-2018** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 28 mars 2022.

Mario Caron
Directeur général
et greffier-trésorier

